

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_096**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES-LES-VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 24/06/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 80 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, MICHELET Jacky, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, BARDE Robert, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, SYLVESTRE Dominique, MURDINET Armand, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane
Monsieur PERTUSA Pascal a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame ILIOZER-BOYER Nathalie a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence

Le budget annexe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention) du conseil communautaire du 8 février 2018 afin d'assumer ses responsabilités à la hauteur des enjeux de prévention et de sécurité publique notamment pour la lutte contre les crues.

Le compte administratif 2020 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	2 718 797,61	343 678,00
Dépenses 2020	1 955 315,37	1 558 001,91
Résultat 2020	763 482,24	-1 214 323,91
Résultat reporté 2019	1 037 318,56	726 274,64
Résultat Cumulé 2020	1 800 800,80	-488 049,27
Reports Recettes		10 285,13
Reports Dépenses		0,00
Résultat de clôture 2020	1 800 800,80	-477 764,14

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est jointe à la délibération du compte administratif du budget principal.

Rappel des éléments de contexte de la réalisation :

Ce budget a été créé en 2018 suite à l'instauration d'un prélèvement à cet effet. Le budget permet donc de retracer l'utilisation de ce prélèvement. Il retrace également l'affectation des 1,3 M € versés par le Budget Général au titre de cette compétence. *In fine*, la création du budget annexe n'a pas pour corollaire un désengagement de la collectivité au titre de ces missions car ce montant correspond à la somme des anciennes participations.

Sur 2020, le budget conforte sa structuration, hormis la participation du budget général qui a été retracée, comme en 2018, au chapitre 75 Autres produits de gestion courante et non au chapitre 77 Produits exceptionnels comme en 2019. A compter de 2021, avec l'autonomisation de ce budget, cette recette ne devrait plus apparaître.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1,5 M€, soit -179 k€ par rapport à 2019.

Sur 2020, en dehors des frais de personnel des agents spécifiquement affectés à cette mission, les dépenses concernent :

- Les charges à caractère général : cette catégorie regroupe l'entretien des berges des rivières, le curage, les diagnostics des terrains, la gestion par la SAFER, les frais de gestion ...
- Les autres charges de gestion courante : il s'agit de la participation au syndicat intercommunal de l'Herbasse car la gestion de cette rivière concerne plusieurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et n'est pas prise en charge en direct par Valence Romans Agglo,
- Les charges financières sont les remboursements d'intérêts des emprunts.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	moyenne annuelle 2020/2018
011 - Charges à caractère général	376 854,81 €	503 859,33 €	359 773,46 €	- 144 085,87 €	-2,29%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	864 672,25 €	1 024 600,00 €	986 448,16 €	- 38 151,84 €	6,81%
65 - Autres charges de gestion courante	164 323,60 €	180 045,54 €	183 068,75 €	3 023,21 €	5,55%
Total dépenses de gestion courante	1 405 850,66 €	1 708 504,87 €	1 529 290,37 €	- 179 214,50 €	4,30%
66 - Charges financières	309 750,29 €	309 945,96 €	279 822,58 €	- 30 123,38 €	-4,95%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 715 600,95 €	2 018 450,83 €	1 809 112,95 €	- 209 337,88 €	2,69%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 666,32 €	86 831,43 €	146 202,42 €	59 370,99 €	S.O
Total Dépenses de fonctionnement	1 797 267,27 €	2 105 282,26 €	1 955 315,37 €	- 149 966,89 €	4,30%

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +124 k€ :

- Le chapitre 70 contient les participations d'autres collectivités pour la gestion de rivière par l'Agglo impactant d'autres EPCI : le Chalon et la Véore,
- Le prélèvement relatif à la compétence est de 1,006 M€,
- Des subventions notamment de la part de l'Agence de l'eau (183 k€) pour des postes de techniciens de rivières, mais aussi de l'Etat (118 k€) dans le cadre des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et enfin du Département (28 k€), notamment pour l'Espace Naturel Sensible des Couleures,
- Un changement comptable relatif au versement de la subvention du budget principal de l'Agglo pour 1,3 M€, du chapitre 77 vers le chapitre 75. En effet, le prélèvement GEMAPI permet de prendre en charge les nouveaux investissements mais ne s'avère pas suffisant pour les charges de fonctionnement.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
013 - Atténuations de charges	470,13 €	779,57 €	- €	- 779,57 €	-100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 737,00 €	53 918,24 €	54 544,10 €	625,86 €	4,72%
73 - Impôts et taxes	1 000 767,00 €	1 006 931,00 €	1 005 529,00 €	- 1 402,00 €	0,24%
74 - Dotations et participations	254 285,55 €	201 033,09 €	331 896,84 €	130 863,75 €	14,25%
75 - Autres produits de gestion courante	1 300 000,00 €	2,15 €	1 300 001,17 €	1 299 999,02 €	0,00%
Total recettes de gestion courante	2 605 259,68 €	1 262 664,05 €	2 691 971,11 €	1 429 307,06 €	1,65%
77 - Produits exceptionnels	650,00 €	1 305 467,60 €	504,50 €	- 1 304 963,10 €	-11,90%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 605 909,68 €	2 568 131,65 €	2 692 475,61 €	124 343,96 €	1,65%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180,00 €	26 475,00 €	26 322,00 €	- 153,00 €	S.O
Total Recettes de fonctionnement	2 606 089,68 €	2 594 606,65 €	2 718 797,61 €	124 190,96 €	2,14%

Section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'équipement relèvent les montants payés et non engagés car ces dépenses sont gérées par une autorisation de programme. Le reste à financer de l'autorisation de programme est de 11 M € dont 3,1 M€ de crédits de paiement prévus au BP 2021.

Sur 2020, ont notamment été payés :

- Les travaux de renouée asiatique,
- Les travaux de restauration de continuité écologique du Guimand,

- La fourniture et pose de stations hydrométriques
- L'acquisition d'un tracteur pour l'équipe du secteur nord.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
Remboursement capital emprunt	480 915,54 €	444 436,77 €	515 298,28 €	70 861,51 €	3,51%
Dépenses d'équipement brut	420 544,79 €	525 222,96 €	1 016 381,63 €	491 158,67 €	55,46%
Dépenses d'ordre	180,00 €	26 475,00 €	26 322,00 €	- 153,00 €	S.O
Total Dépenses d'investissement	901 640,33 €	996 134,73 €	1 558 001,91 €	561 867,18 €	31,45%

En 2018, l'autorisation de programme GEMAPI qui était sur le budget principal a été clôturée puis ré-ouverte sur ce budget annexe. Dans le cadre du projet de territoire du nouveau mandat, cette autorisation de programme, qui à ce jour prend en compte les dépenses pour les rivières Joyeuse, Chalon-Savasse-Charlieu, Barberolle et Véore, sera étendu à l'ensemble des rivières.

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation votée sur l'année (BP ou DM en 2020)	Total Autorisation au 31 décembre 2020	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2020	Restes à financer (exercices à compter de 2021)
	A	B	C = A+B	D	E	F	G = C-D-F
GEMAPI	12 900 000		12 900 000	941 005	3 619 481	1 014 320	10 944 675
Total	12 900 000	-	12 900 000	941 005	3 619 481	1 014 320	10 944 675

Recettes :

En 2019, il s'était avéré nécessaire d'emprunter sur ce budget afin de prendre en charge les travaux en cours et à venir.

Les subventions des partenaires extérieurs diminuent car, en 2018, des acomptes conséquents avaient été perçus pour les travaux de la Joyeuse. Sur 2020, l'Agence de l'eau a notamment versé un acompte de 41 k€ pour les travaux sur les renouées, l'Etat des soldes de subventions pour des études sur les digues (47 k€).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
Affectation du résultat	- €	260 828,24 €	- €	- 260 828,24 €	S.O
FCTVA	- €	37 625,67 €	80 302,86 €	42 677,19 €	S.O
Subventions	559 145,77 €	97 952,27 €	117 172,72 €	19 220,45 €	-54,22%
Emprunt	- €	1 500 000,00 €	- €	- 1 500 000,00 €	S.O
Recettes d'ordre	81 666,32 €	86 831,43 €	146 202,42 €	59 370,99 €	S.O
Total Recettes d'investissement	640 812,09 €	1 983 237,61 €	343 678,00 €	- 1 639 559,61 €	-26,77%

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de ce compte administratif.

La présidence est assurée par monsieur Christian GAUTHIER, 2^{ème} Vice-président.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif 2020 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 3 voix

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 09/07/2021 

ID : 026-200068781-20210630-2021_DELIB096-BF

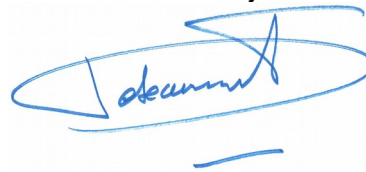
TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 1 voix
MEJEAN Florent

N'a pas pris part au vote : 1 voix
DARAGON Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 12/07/2021
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.